

# HANDICAPÉES

**C**ombien y a-t-il de personnes handicapées au Québec ? Près de 500 000, si l'on ajoute aux cas de déficiences mentales les diverses formes de déficiences physiques (voir encart). Environ 80 % de ces personnes sont exclues de toute vie professionnelle, donc sociale, étant donné l'importance accordée au travail dans notre société. La majorité pourrait fort bien avoir une activité rémunérée et mener une vie plus autonome, mais la persistance de nos préjugés leur oppose des obstacles faits de pitié, de scepticisme quant à leurs capacités, de peur de leur différence.

On peut devenir handicapé-e dans toutes sortes de circonstances. Mais certaines sont plus «favorables» que d'autres ; un accident de la route ou de travail, par exemple, donneront lieu à différents supports sociaux : rentes, dédommagements, programmes de réadaptation ou d'aménagement domiciliaire auxquels n'auront pas droit ceux et celles qui deviennent handicapé-e-s en de moins nobles situations. En tombant d'une échelle alors que vous faites vos carreaux, en accouchant... ou en naissant, en contractant une maladie non professionnelle, vous n'aurez droit qu'au strict minimum ironiquement appelé «bien-être social».

Inutile de raisonner longtemps pour comprendre que la majorité des accidenté-e-s de la route ou du travail ne sont pas les femmes, à cause de leur plus faible intégration professionnelle, de leur moins fréquente utilisation des voitures, du danger moins spectaculaire de leurs emplois. Ne soyons pas sexistes : les métiers spécifiquement masculins présentent plus de risques d'accidents ou de maladies professionnelles. Je parle des mines, des chantiers, des scieries, des forêts, des usines où l'on manie machinerie lourde ou produits toxiques.

Y a-t-il plus de femmes que d'hommes handicapé-e-s ? Les statistiques manquent pour le dire. On peut tout de même affirmer que les femmes handicapées sont en général plus «mal prises». Suite aux basses considérations matérielles (... et vitales) déjà citées, mais aussi pour d'autres raisons. Une femme handicapée trouvera rarement mari ou compagnon et, si elle est déjà mariée, elle perdra plus facilement conjoint qu'un homme dans la même circonstance : on connaît l'instinct maternel ou «infirmier» des femmes ! Si elle cherche à intégrer ou réintégrer le marché du travail, elle aura plus de difficultés qu'un homme (qui en a déjà pas mal, merci) : l'apparence, pour une femme cherchant un emploi, joue beaucoup plus que pour un homme.

Par contre, une petite fille devenue han-

# AU CARRÉ

par Gloria Escomel

dicapée a plus de chances qu'un petit garçon d'être gardée par ses parents, plutôt que d'être confiée au centre hospitalier ou, moindre mal, au centre de réadaptation : elle inspire davantage pitié.

Nous ne parlons ici que de la minorité, c'est-à-dire des personnes handicapées physiques (déficiences motrices, auditives, visuelles). Cela nous évite le douloureux débat sur la stérilisation des personnes handicapées mentales, qui porte surtout, disons-le en passant, sur la fertilité des femmes plutôt que sur celle des hommes, en vertu de ce bon vieux proverbe machiste : «Je lâche mon coq, gardez vos poules !», qui fait reporter la responsabilité de la procréation aux femelles de l'espèce.

Cependant, même les femmes n'ayant que des handicaps physiques sont souvent pénalisées dans leur désir d'avoir un enfant. On invoque des raisons médicales (dans certains cas, comme celui de la sclérose en plaques, la grossesse est déconseillée), héréditaires (l'ataxie de Friedreich, par exemple), ou fonctionnelles (qui s'occupera de l'enfant ? La question ne se pose même pas lorsque c'est le père qui est handicapé. La mère se chargera de tout, voyons donc ! Y compris du travail rémunéré.)

Déjà, les raisons fonctionnelles sont utilisées très arbitrairement mais, pire, c'est souvent en fonction de préjugés qu'on intervient pour qu'une femme handicapée n'ait pas d'enfants. Mais qu'elle ait la paralysie cérébrale, qu'elle soit paraplégique, aveugle ou sourde n'empêche pas une femme d'avoir des enfants et de s'en occuper, moyennant quelques adaptations, comme pour tout autre type d'activité.

## Les plans de l'Office

À voir l'activité militante et l'efficacité manifestées par les femmes handicapées dans leurs associations, on voit cependant ce qu'elles seraient capables de faire si on leur donnait une chance d'intégration professionnelle. Mais, hommes ou femmes, la majorité des personnes handicapées vivent cachées et inactives. Le mot intégration est à la mode depuis une décennie et l'Office des personnes handicapées a déployé d'immenses efforts pour qu'il devienne une réalité, mais la société est encore loin de permettre un rôle actif aux hommes et femmes handicapés.

Créé en 1978, l'Office des personnes handicapées du Québec a pour mandat de faire respecter la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*, de veiller à la coordination des services qui leur sont dus — ou de remplacer ceux qui n'existent pas ou qui sont lacunaires — et d'élaborer une politique d'ensemble. En sept ans, cet organisme gouvernemental présidé par Laurette Champigny-Robillard (la première présidente du Conseil du statut de la femme) a abattu un travail considérable, même si ses moyens n'ont pas toujours été à la hauteur de sa tâche.

Son service à la clientèle, bien que long à

répondre aux demandes tant il a été rapidement dépassé par les besoins exprimés, offre un plan de services pour pallier les carences des autres programmes gouvernementaux. Une personne handicapée et laissée pour compte par tous peut bénéficier d'un plan de services individuel : après analyse de ses besoins, on lui donne les moyens de mener à bien son «projet de vie», en vue d'une autonomie sociale ou professionnelle, soit par une aide matérielle, soit autrement. Le plan de services peut ainsi défrayer le coût d'orthèses ou de prothèses non fournies par la Régie d'assurance-maladie, l'adaptation du domicile aux besoins de la personne handicapée, ses transports lorsqu'il n'y a pas de transports adaptés dans sa municipalité. Le plan peut aussi lui allouer un montant pour se payer un service de maintien à domicile, si les organismes concernés (CLSC, CRSSS, etc.) n'ont pas suffisamment de personnel pour le faire.

Le plan de service peut être assorti d'un «contrat d'intégration professionnelle» : l'Office défraiera le salaire de l'individu-e et celui d'un éventuel moniteur pendant la période où, commençant à travailler, sa rentabilité sera moindre, et s'occupera d'adapter son poste de travail.

## Le miracle nécessaire

C'est là un petit renseignement pratique, parce que l'Office n'est pas aussi connu qu'il le devrait, malgré tout le battage publicitaire des dernières années, surtout de 1981, l'Année internationale des personnes handicapées, qui s'est terminée ici par une conférence socio-économique organisée par le gouvernement québécois. Même en 1984, avec le lancement de la politique d'ensemble *À part... égale*, les personnes handicapées sont un public-cible difficile à rejoindre, et la plupart du temps, elles ignorent les services auxquels elles ont droit. Si vous en connaissez, faites donc passer le renseignement, s'il vous plaît... sans discrimination de type de handicap (physique ou mental) ou de sexe.

Il est également bon de savoir qu'en vertu de la loi, toutes les entreprises de 50 employé-e-s et plus doivent présenter à l'Office des plans d'embauche pour donner, à plus ou moins longue échéance, plus d'emplois aux personnes handicapées. La politique d'ensemble *À part... égale*, déjà endossée par le gouvernement au début de l'année 84, se propose aussi d'égaliser les chances de ces personnes, quelle que soit l'origine de leurs déficiences.

Mais ce qu'aucune loi ni aucun office ne peuvent provoquer, c'est un miraculeux changement des mentalités envers les personnes handicapées.

Car leur principal obstacle, ce sont les résistances et les craintes qu'elles peuvent inspirer aux autres : oui, craintes, car toute différence nous fait peur. Il ne s'agit pas non plus de tomber dans une pitié lénifiante, mais simplement de comprendre.

Leurs limitations fonctionnelles nous semblent importantes, mais les personnes handicapées ont dû apprendre à vivre avec et savent, elles, les surmonter. Elles sont toujours plus autonomes qu'on le pense... Encore faudrait-il leur laisser une chance de nous le prouver ! ✕

**Gloria Escomel** est journaliste pigiste et professeur de littérature. En 1981, elle a été coordonnatrice de l'Année internationale des personnes handicapées pour le Québec.



## Chiffres et adresses

On évalue à 500 000, approximativement, le nombre total des personnes handicapées au Québec, en accumulant les données établies par les différentes associations représentatives. Ce ne sont pas des chiffres certains mais des estimations. En sont exclues les personnes souffrant de déficiences organiques : insuffisance rénale, diabète, etc.

Déficience mentale (légère : 169 000)	191 000
Déficience d'ordre psycho-pathologique	20 000
Déficience physique :	
motrice	70 000
visuelle	50 000
surdité	56 000
troubles du langage	56 000

Pour plus de renseignements sur les droits des personnes handicapé-e-s et les services offerts, il faut contacter l'Office des personnes handicapées du Québec : Bureau central : 309, rue Brock, Drummondville (Québec) J2B 1C5. Tél. : 1-800-567-1465).

Montréal : 2, Complexe Desjardins, Tour de l'Est, 14<sup>e</sup> étage, n° 1418, C.P. 97, Montréal H5B 1B2. Tél. : 873-3905.